

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

## PYROCIDE® INSECTICIDE COMMERCIAL À USAGES MULTIPLES

(CODE 72075C1)

\*COMMERCIAL

\*CONTIENT DES PYRÉTHRINES SYNERGÉTIQUES

\*UN CONCENTRÉ PYROCIDE POLYVALENT POUR CONTRÔLER LES INSECTES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS RETROUVÉS DANS LES BOULANGERIES, LES INSTALLATIONS POUR L'EMBOUTEILLAGE, LES USINES DE MISE EN CONSERVE, LES MINOTERIES, LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES, LES ÉLEVATEURS À GRAINS, LES HÔPITAUX, LES HÔTELS, LES MOTELS, LES RESTAURANTS ET POUR CONTRÔLER LES MARINGOUINS À L'EXTÉRIEUR.

\*PEUT ÊTRE DILUÉ AVEC DE L'EAU OU DE L'HUILE.

### PRINCIPE ACTIFS:

PYRÉTHRINES..... 1,0%

BUTOXYDE DE PIPÉRONYL..... 10,0%

**PYROCIDE** est une marque déposée de la compagnie MGK

N° D'HOMOLOGATION 15162

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION



POISON

Titulaire d'homologation:



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428

(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

CONTENU NET: 18.95 L, 113.70 L, 208.45 L

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'en quête d'aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole.

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Retirer les animaux domestiques, les oiseaux et couvrir tous les aquariums avant la pulvérisation. Couvrir toutes les surfaces utilisées pour la préparation de la nourriture, ou les laver avec soin avant de les utiliser de nouveau. Lorsque le produit est dilué avec de l'eau, préparer uniquement la quantité requise pour une utilisation immédiate. Ne pas conserver le produit dilué à l'eau plus de 24 heures. S'il est nécessaire d'entrer dans les zones traitées avant l'aération ou avant la fin du délai de réentrée de 2 heures, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** Ce produit contient des principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer près de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent inclure les insectes prédateurs et parasites, les araignées et les acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

Ce produit est toxique pour les poissons, les crevettes, les crabes et autres organismes aquatiques. Garder hors des cours d'eau, des lacs et des étangs. Les taux d'épandage recommandés sur la présente étiquette peuvent être mortels pour les crevettes et les crabes. Ne pas pulvériser le produit où du ruissellement peut se produire. Ne pas pulvériser lorsque les conditions atmosphériques favorisent la dérive des embruns de pulvérisation. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus. Utiliser ce produit uniquement selon le mode d'emploi indiqué sur la présente étiquette.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation en bon état de fonctionner peuvent aussi être utilisés.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] c sont présents, sauf indication contraire.

NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces qui peuvent entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PAS appliquer ce produit quand l'usine de transformation de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux est en activité.

NE PAS appliquer ce produit sur [les meubles, les matelas]d, le linge de maison, les articles sur lesquels se couchent les animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.

NE PAS laisser des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] c pénétrer dans le site traité avant que le délai de 2 heures ne soit écoulé. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, le propriétaire et les autres personnes du délai de réentrée à respecter.

NE PAS rester dans les sites fraîchement traités.

NE PAS permettre aux personnes ni aux animaux de compagnie [ou aux animaux d'élevage] c d'entrer dans le site traité tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Recouvrir ou retirer les denrées destinées à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les équipements, surfaces et ustensiles utilisés pour la transformation de ces denrées, ou les laver soigneusement après le traitement.

La pulvérisation d'ambiance consiste en une suspension de fines gouttelettes (de 0,1 à 100 µm) dans l'air d'un espace intérieur.

Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées.

2023-1654  
2024-01-25

Pyrocide insecticide à usages multiples est efficace pour contrôler les insectes suivants si le manipulateur du produit suit les modes d'emploi indiqués ci-dessous:

Alucites des grains	Moucheron
Fourmis	Cirons de la farine
Punaises de l'érable négondo	Calandres des grains
Cadelles	Pyrales indiennes de la farine
Cirons du fromage	Maringouins (adultes)
Tétranyques du trèfle	Charançons du riz
Blattes	Triboliums rouges de la farine
Triboliums bruns de la farine	Cucujides dentelés des grains
Grillons	Petits papillons nocturnes volants
Mouches	Araignées
Drosophiles	Ptines

## MODE D'EMPLOI

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour les traitements intérieurs ou extérieurs, en pulvérisations atmosphériques, de surfaces ou de contact. Le concentré doit être dilué dans de l'eau ou de l'huile avant l'emploi. Cette solution doit être pulvérisée à l'aide d'équipement mécanique ou à air comprimé afin d'obtenir un brouillard.

Traitement des fissures et crevasses : Le traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des équipements de service et le long des plinthes et des moulures.

Le traitement généralisé de structures extérieures consiste en l'application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure (toits, murs, portes, fenêtres et fondations).

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour combattre les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

### TRAITEMENTS INTÉRIEURS:

**POUR CONTRÔLER LES STADES EXPOSÉS DES mouches, drosophiles, maringouins, moucheron et petits papillons nocturnes volants:** Diluer 1 volume du concentré dans 19 volumes d'eau ou d'huile. Fermer les portes et fenêtres, et éteindre les systèmes de ventilation. Pulvériser en brouillard ou fine bruine en dirigeant le jet de pulvérisation vers le haut de la pièce, les fenêtres et toute source de lumière qui attire ces insectes. Remplir la pièce de brouillard en utilisant de 100 à 200 ml de la solution par 100 mètres cubes. Garder la pièce fermée pendant 10 minutes ou plus. Quitter la pièce après le traitement et bien ventiler avant d'y pénétrer de nouveau. Répéter le traitement au besoin.

**POUR LA SUPPRESSION INITIALE D'INFESTATIONS DE blattes, fourmis, araignées, lépismes argentés, grillons, punaises de l'érable négondo et tétranyques du trèfle:** Diluer 1 volume du concentré dans 4 volumes d'eau ou d'huile. Traiter à l'aide d'une pulvérisation à grosses gouttes pour surface, en utilisant environ 5-7 litres de la solution par 100 mètres carrés. Pulvériser abondamment toutes les surfaces où les insectes se retrouvent tels que les murs, les plinthes, les moulures, les portes, les classeurs, les étagères, les éviers et leurs tuyaux, et tout particulièrement les fissures, les crevasses, les espaces cachés, les conduits d'évacuation et toutes les cachettes. Pour les fourmis, traiter les nids, les sillages et les voies habituelles. Si possible, arroser directement les insectes ciblés avec le jet de pulvérisation. Répéter le traitement après 9 mois ou lorsqu'il y a réinfestation en utilisant une dilution de 1 volume du concentré dans 9 volumes d'eau ou d'huile au même taux d'application.

**MINOTERIES, ÉLÉVATEURS À GRAINS ET GRENIERS:** Pour une suppression initiale rapide des stades exposés et accessibles des **calandres des grains, charançons du riz, triboliums bruns de la farine, triboliums rouges de la farine, cadelles, cucujides dentelés des grains, araignées, ptines, cirons du fromage et cirons de la farine:** Diluer 1 volume du concentré dans 9 volumes d'eau ou d'huile. Nettoyer et éliminer tous les résidus de grains, de poussière, de saletés ou de débris avant la pulvérisation. Traiter à l'aide d'une pulvérisation à grosses gouttes en utilisant environ 5-7 litres de la solution par 100 mètres carrés de surface. Tout produit entreposé qui est infesté doit subir une fumigation ou un traitement approprié en utilisant un produit homologué destiné à cet usage.

Dans les minoteries, les élévateurs à grains et les greniers, pulvériser abondamment les planchers, les murs et toutes les surfaces des réservoirs, des espaces d'entreposage et de manutention. Pulvériser tout particulièrement les fissures, les crevasses et les endroits cachés.

Traiter les aires de déchargement, de manutention et de transformation; pulvériser l'insecticide sur tout équipement de transport, de transformation et de manutention tel que l'intérieur des bluteries, les courroies transporteuses de produits purifiés, les tamiseuses, les boîtiers à rouleaux, les trémis et les courroies de soulèvement. Pulvériser abondamment autour de la base des équipements lourds.

Traiter abondamment les murs, les planchers, les étagères et toutes les surfaces exposées; pulvériser légèrement chaque étage de cartons ou de récipients entreposés. Les surfaces qui seront en contact avec du grain en sac peuvent être pulvérisées légèrement jusqu'à ce qu'elles soient humides.

Lors du transport, traiter les bennes des camions, les wagons couverts et les cales des bateaux avant le chargement. Diluer 1 volume du concentré dans 9 volumes d'eau et traiter à un taux de 5-7 litres de la solution par 100 mètres carrés de surface en prenant soin de bien pulvériser dans les fissures, les crevasses et les endroits cachés.

**POUR CONTRÔLER LES STADES EXPOSÉS ET ACCESSIBLES des pyrales indiennes de la farine et des alucites des grains** dans le grain entreposé: Diluer 1 volume du concentré dans 4 volumes d'eau et pulvériser en surface les grains entreposés à un taux de 10 litres de la solution par 100 mètres carrés. Pulvériser à chaque mois en débutant à l'apparition des papillons et continuer les traitements jusqu'au début de l'automne. En cas de fortes infestations, détruire les toiles à l'aide d'un râteau avant de pulvériser et répéter le traitement deux semaines plus tard.

#### **POUR CONTRÔLER LES MARINGOUINS À L'EXTÉRIEUR**

Pour contrôler les **maringouins adultes**, effectuer une application au sol; diluer 1 volume du concentré dans 7 volumes d'eau ou d'huile. Pulvériser une fine bruine ou un brouillard à un taux de 1.75 litres de la solution par hectare. Traiter les bosquets et la végétation où se trouvent les maringouins. Les bosquets et la végétation autour des eaux stagnantes, des zones marécageuses, des étangs et des rivages peuvent être traités. La pulvérisation de ce produit dans toute étendue d'eau est interdite lorsque le traitement est effectué pour le contrôle des **maringouins adultes**. Répéter les traitements au besoin, une à 2 fois par semaine.

Lorsque l'équipement de pulvérisation est mobile ou monté sur camion, le taux d'application ci-haut sera atteint si une bande d'aspersion de 120 mètres est traitée, en voyageant à une vitesse de 10 km/h et en pulvérisant à un taux de 182 litres à l'heure.

#### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:**

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le **1-888-740-8712**.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**GESTION DE LA RÉSISTANCE, PYROCIDE INSECTICIDE COMMERCIAL À USAGES MULTIPLES, INSECTICIDE/ACARICIDE DU GROUPE 3.**

Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à *Pyrocide insecticide commercial à usages multiples* et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le *Pyrénone insecticide commercial à usages multiples* ou les insecticides ou acaricides du groupe 3 avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à MGK at (763) 544-0341.